ANNÉE SCOLAIRE

2023 - 2024

AUTORISATION DE SORTIE

Centre de loisirs le mercredi

Attention : ce document n'est pas un formulaire d'inscription

---

Si votre enfant est inscrit au centre de loisirs le mercredi pour les périodes « P1, P2, P3, P4, P5 », les horaires d'entrée et de sortie sont les suivants : 8h à 9h30 et 16h30 à 18h30.
Une autorisation de sortie en début d'après-midi est possible sous certaines conditions.

▶ Les conditions de l'autorisation de sortie d'un enfant du centre de loisirs le mercredi :

Horaires
La sortie du centre de loisirs est autorisée **de 13h15 à 13h30**.
Un autre horaire dans la journée sera refusé. Aucune entrée ne sera autorisée.

Durée
La durée de l'autorisation de sortie est identique à la période d'inscription.
C'est un engagement de sortie pour tous les mercredis de la période et pas un mercredi de temps en temps.
L'arrêt de cet aménagement se fait par écrit en respectant le calendrier des inscriptions périscolaires.
L'arrêt de l'aménagement d'horaire ne vaut pas annulation de l'inscription au centre de loisirs. Les démarches d'annulation sont différenciées.

Tarif
Le forfait « Mercredi » est appliqué dans sa totalité, sans aménagement.

Sortie
Un enfant de maternelle et jusqu'au CE1 n'est pas autorisé à sortir seul. Il sera confié à un adulte autorisé.
En cas d'absence de cet adulte à 13h30, l'enfant restera au centre, aucun appel à la famille ne sera fait.
Une fois sorti du centre, l'enfant n'est pas autorisé à y revenir.

▶ Si vous souhaitez bénéficier d'un assouplissement d'horaire de sortie pour votre enfant, vous devez compléter ce formulaire et le retourner à l'adresse ci-dessous :

Espace familles - Hôtel-de-ville, 1 place du 27-Mars-2002 - 92000 NANTERRE
ou le déposer **aux accueils des mairies de quartier ou à l'Espace familles de l'hôtel de ville**

✂ -

RESPONSABLE	**ENFANT**	**ÉCOLE :** .....
Nom :	Nom :	
Prénom :	Prénom :	**DATE DE NAISSANCE :** .....

1. J'autorise mon enfant à sortir du centre de loisirs le mercredi scolaire entre 13h15 et 13h30.
2. J'autorise mon enfant à sortir seul OUI ☐ NON ☐
3. Je viendrai chercher mon enfant. En cas d'absence, j'autorise le directeur du centre de loisirs à confier mon enfant aux personnes autorisées qui présenteront une pièce d'identité.
4. Cette demande vaut pour les périodes* : 1 2 3 4 5 auxquelles mon enfant est inscrit.
5. J'ai pris connaissance des conditions de cet assouplissement d'horaires.
6. Cet aménagement débutera le ..... conformément au calendrier.

Date : ..... /..... /..... Signatures des responsables :

*cocher les périodes souhaitées

Partie réservée à l'administration Date ..... /..... /..... Saisie ☐ Contrôle inscription ☐

MAIRIE DE NANTERRE